

URSSAF MIDI PYRENEES
MISE EN DEMEURE du 14/01/26
en vertu de l'article L 244-2 du code de la sécurité sociale (Css)

Délivrée par URSSAF MIDI PYRENEES
Adresse de correspondance / Paiement :

TSA 90002
93517 MONTREUIL CEDEX

U310-130126-200115-032219-1/2-016110-045/248

3C 050 884 0667 6



Tél: 3698-tarif local
URL : www.urssaf.fr

Adresse du siège :

URSSAF MIDI PYRENEES
RUE P ET M CURIE-LABEGE
31061 TOULOUSE CEDEX 09

MR RENIERS THEODORUS
4 RUE DES PLATANES
46700 PUY L EVEQUE



Monsieur, Madame

Nous vous mettons en demeure de régler la somme dont vous êtes redevable envers votre Urssaf au titre de vos cotisations contributions sociales obligatoires et/ou majorations et pénalités dont vous trouverez le détail ci-après.

A défaut de règlement dans un délai d'un mois à compter de la réception de la présente, nous serons fondés à engager des poursuites en vue du recouvrement de la somme due soit par voie de contrainte, soit devant un tribunal. Dans ce cas, les frais de recouvrement seront à votre charge. Les majorations de retard continuent à courir jusqu'au règlement complet desdites cotisations et contributions sociales.

Vous pouvez contester cette mise en demeure dans un délai de deux mois à compter de sa réception auprès de la commission de recours amiable à peine de forclusion. Pour cela, vous devez envoyer à l'adresse de correspondance figurant ci-dessus un dossier comportant un courrier mentionnant votre numéro de dossier de recours exposant vos motifs de désaccord, ainsi que tout document justificatif appuyant votre contestation.

Les dispositions légales et réglementaires sont détaillées au verso.

Le Directeur, Jean DOKHELAR

VOS REFERENCES

N° de dossier : 0013776930
N° compte : 737000000187294012 5
NIR ou SIREN : 181019913508058
Montant : 1040,00 €

ATTENTION

Cette mise en demeure a été établie compte tenu des déclarations et versements enregistrés jusqu'au 09/01/26

Motif de mise en recouvrement : ABSENCE OU INSUFFISANCE DE VERSEMENT DE SOMMES DUES CONCERNANT VOTRE OU VOS ACTIVITE(S) PROFESSIONNELLE(S) INDEPENDANTE(S).

Nature des sommes dues : COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES PERSONNELLES OBLIGATOIRES, MAJORATIONS ET PENALITES

PERIODE(S)	COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES	REGULARISATION AN-1/AN-2	MAJORATIONS PENALITES	MONTANT A DEDUIRE (**)	MONTANT RESTANT A PAYER
4E TRIM 25	991,00 €	0,00 €	49,00 €	0,00 €	1040,00 €

(**) La colonne « Montant à déduire » inclut l'ensemble des versements effectués, les remises de majorations de retard déjà examinées sur le fond, les aides ou exonérations dont vous avez été bénéficiaire sur la période ou les périodes, objet(s) de la présente mise en demeure.

Theo prive betaald

Bureau Vallée

BUROSUN

584 ZA porte du Quercy

47500 MONTAYRAL

FRANCE

Tel. : 0553752128

Siret : 92172733500017

SIREN : 921727335

RCS : AGEN B921727335

TVA : FR10921727335

NAF : 4762Z

Ticket

79425545 BTE DE 10 RLX 1500 ETI 1L 26X12
Qte : 1*26.99 (1) 26.99€

Total TTC : 26.99€

Total HT : 22.49€

Total TVA : 4.50€

Tx TVA	HT	TTC	TVA
(1) 20.00%	22.49€	26.99€	4.50€

Règlement(s)

Espèces 27.00€

Rendu -0.01€

Vous avez été accueilli(e) par
Amandine (79 - 2)



R05310200033786

NF525 - Sign. : B 0455 SEP8

14/03/2026 17:18:32 - Ope. : vente

Nb. impression : 1

Qte articles : 1

Total lignes : 1

Shop & Go - V15.0.25.16 09/02/2026

paiement par carte ban